

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.
S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance Souveraine en date du 20 mai 1908, M. François Chiabaut est nommé Secrétaire de la Mairie, en remplacement de M. Alexandre Lorenzi, décédé.

Par Ordonnance Souveraine en date du 20 mai 1908, M. Sébastien Jaspard est nommé Secrétaire adjoint de la Mairie.

Par Ordonnance Souveraine en date du 21 mai 1908, M. Henri Merveilleux du Vignaux, Secrétaire du Conseil d'Etat, est autorisé à accepter et à porter les palmes d'Officier d'Académie qui lui ont été conférées par M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts de la République Française.

Par Ordonnance Souveraine en date du 21 mai 1908, M. Maurice Canu, Chef de Bureau au Gouvernement, est autorisé à accepter et à porter les palmes d'Officier d'Académie qui lui ont été conférées par M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts de la République Française.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

Dans son audience du 22 mai 1908, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

Pour banqueroute simple :

I. J.-F.-A., né à Gorbio (Alpes-Maritimes), le 3 novembre 1870, négociant à Monaco, 25 francs d'amende ;

M. J.-A.-F., né à Cannes (Alpes-Maritimes), le 4 novembre 1883, négociant à Monaco, 200 francs d'amende.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

A l'occasion de la fête de l'Ascension, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du 26 mai, seront valables jusqu'au 2 juin inclus, si leur validité normale expire avant cette date.

La même mesure s'étend aux billets d'aller et retour collectifs délivrés aux familles d'au moins quatre personnes.

A l'occasion de la fête de la Pentecôte, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du 4 juin, seront valables jusqu'au 11 juin inclus, si leur validité normale expire avant cette date.

La même mesure s'étend aux billets d'aller et retour collectifs délivrés aux familles d'au moins quatre personnes.

Lettre de Paris

La Comédie-Française a rendu un tardif hommage au parfait poète du *Jardin de l'Infante* et de *Aux flancs du Vase*, en montant ce *Polyphème* qu'elle avait jadis commis l'erreur de refuser. Le succès en a été considérable. M. Albert Lambert, qui avait déjà joué le rôle sur des théâtres en plein air, a donné au cyclope une silhouette sculpturale et traduit avec un grand art sa tendresse gauche et timide et son désespoir.

Ce n'est pas la légende héroïque du farouche cyclope aveuglé par Ulysse qu'a choisie Albert Samain. C'est la fable bien postérieure qui nous le montre épris de Galatée et poursuivant de sa fureur jalouse celle qu'il aime et le berger Acis, son heureux rival. La fontaine de Médicis, qu'abritent les magnifiques ombrages du Luxembourg, en a popularisé le dernier épisode : Polyphème surprend les deux enfants l'un près de l'autre au bord d'une source et fait rouler sur eux un rocher qui les écrase.

Mais le poète délicat qui comparait son âme à « une infante en robe de parade » n'a pas suivi fidèlement la rudesse du poème antique. Il a doté son Polyphème des scrupules et des complexités d'une âme moderne. Au moment de laisser choir le rocher sur le couple, il s'arrête. Il comprend que, par son double meurtre, il ne parviendra pas à désunir ceux que l'amour a enlacés, qu'il comblera même, en les faisant mourir ensemble, le vœu le plus cher à ceux qui s'aiment et, pour ne plus voir cette tendresse contre laquelle se brise sa force de géant, il se creve les yeux.

Si cette idée de l'amour plus fort que la mort ne paraît pas très hellénique, elle prête à de délicats développements sur lesquels la sensibilité fine et le lyrisme de Samain se sont merveilleusement exercés. L'expression de sentiments modernes dans un cadre antique lui est d'ailleurs familière. Elle remplit tout son délicieux recueil « Aux flancs du Vase ». Peu érudit, il ne vise pas, comme les Parnassiens, à reconstituer un monde disparu et à faire revivre des âmes abolies. Il cherche plutôt à styliser, si l'on peut dire, ses propres émotions, à les faire bénéficier de la beauté plastique d'un incomparable décor et à leur donner une portée plus générale en les dépaysant. Et ceci est d'une tradition très classique en France. Car, volontairement ou non, il semble bien que Corneille et surtout Racine n'aient pas fait autre chose.

* *

Et la semaine même où la Comédie se décidait enfin à donner *Polyphème*, celui qui en fit jadis connaître l'auteur au grand public, François Coppée, mourait. Ce fut en effet le poète des *Humbles* qui salua d'un

article retentissant dans le *Journal*, le poète du *Jardin de l'Infante* à l'apparition de son premier volume.

Atteint depuis plusieurs années d'une maladie qui ne pardonne pas et dont il supportait les souffrances avec une admirable résignation, Coppée a succombé samedi après cinq heures d'atroce agonie. Sa sœur, Annette, qui avait toujours vécu auprès de lui et à qui l'attachait la plus tendre affection, était morte le dimanche précédent. Cette douleur a certainement hâté la fin du poète.

C'est une des dernières figures du Parnasse qui disparaît.

François Coppée (Francis-Edouard-Joachim) était né à Paris le 12 janvier 1842. Sa famille, d'origine flamande, était humble et besoigneuse : son enfance fut débile, si malade qu'il dut abandonner aux deux tiers ses études commencées au lycée Saint-Louis. Et, tout de suite, il se montra tel qu'il devait être, sa vie durant, l'homme tout de dévouement et de sacrifice. Afin d'alléger les charges de ses malheureux parents, il entra en qualité d'expéditionnaire au ministère de la guerre, où son père occupait lui-même un très modeste emploi. C'est là qu'il rima ses premiers vers, et à la Bibliothèque du Sénat, où il fut attaché en 1869, et où il fut remplacé, en 1872, par Leconte de Lisle. Ses vrais débuts datent du *Parnasse* de l'éditeur Lemerre.

Ses deux premiers recueils de vers — le *Reliquaire* (1866) et les *Intimités* (1868) — le signalèrent à l'attention des curieux, des lettrés. Mais ce fut le *Passant*, la petite « fantaisie lyrique » représentée à l'Odéon en 1869, qui apprit son nom à la foule.

Sa production fut considérable. Faut-il rappeler les noms de ses principaux ouvrages, de ses recueils de vers — *Poèmes modernes* (1869), *Plus de sang* (1871), *Les Humbles* (1872), *le Cahier Rouge* (1874), *les Contes en vers* (1881) — ou de ses volumes de prose — *Mon franc-parler* (1893-1896), *le Coupable* (1897) ! Il est dans ces recueils, certaines pages, comme la *Lettre d'un mobile breton*, la *Bénédiction*, la *Grève des Forgerons*, d'autres encore, que tout le monde a récitées et qui sont demeurées populaires.

Admirablement doué pour le théâtre, l'auteur du *Passant* a composé une vingtaine, peut-être, de comédies ou de drames : tous n'eurent point un égal succès ; mais il en est dans le nombre, — le *Luthier de Crémone* (1776), *Severo Torelli* (1883), et même la *Korrigane*, le joli ballet de Widor, — qui resteront longtemps au répertoire comme des modèles.

LA VIE ARTISTIQUE

Les habitués du théâtre de Monte Carlo qui ont tant de fois eu l'occasion d'applaudir le beau ballet de *la Sniegourka*, n'auront pas appris sans intérêt que la poétique légende, qui inspira heureusement le compositeur Narici, a servi de thème à l'un des maîtres de la musique russe, Rimsky-Korsakow, dont l'œuvre vient de triompher cette semaine à l'Opéra-Comique.

Le titre du délicieux conte mis à la scène par les soins de M. Albert Carré est exactement *la Snegourotchka*, la Fille de Neige. Le livret est emprunté à d'Ostrovsky, dont le nom est peu répandu en France, bien que son influence ait été

considérable sur la littérature russe. Son récit a été adapté à la scène française par M^{me} Halpérine et M. Pierre Lalo. On retrouve, dans les grandes lignes, l'affabulation du ballet qui charma si souvent nos yeux au théâtre de Monte Carlo. La voici telle que l'analyse M. Nozière avec son aimable et abondante érudition :

Snegourotchka est la fille de la fée Printemps et du bonhomme Hiver. Par caprice, la fée radiuse s'est donnée au rude vieillard. Une fille est née qui a quinze ans et qui veut vivre au milieu des hommes parce qu'elle aime leurs chansons. Surtout la voix du berger Lel l'attire. Lel et son frère Polel ressemblent dans la mythologie slave, à Castor et à Pollux. Mais, dans la fantaisie d'Ostrovsky, Lel est le fils du Soleil, le rayon, l'étincelle qui fait naître l'amour. Lel est la voix mélodieuse qui charme les cœurs. Donc les paysans qui habitent auprès de Bérinde rencontrent Snegourotchka, tandis qu'ils fêtent le Carnaval. Dans le grotesque cortège qui se déroule le premier jour du printemps, on distingue un mannequin ou un paysan bouffon qui se tient pompeusement sur un char. N'oublions pas qu'il représente le Soleil ; car le Soleil, le dieu Yarile, joue dans cette pièce, un grand rôle. Le destin veut, en effet, que Snegourotchka, dès qu'elle aimera, soit dévorée par le Soleil. Le sujet de la féerie, c'est la lutte entre le froid et la chaleur, entre la virginité et la force qui féconde. La neige fond sous les rayons ardents et le sol reçoit cette eau bienfaisante. La jeune fille s'évanouit dans les bras du fiancé et la femme naît pour perpétuer la race.

Snegourotchka a été accueillie par l'ivrogne, Bobyl Bakoula et par sa femme Bobylia. Ils voudraient bien tirer profit de sa beauté et recevoir les riches présents des hommes qui souhaitent de l'épouser. Mais Snegourotchka, qui séduit tous les bergers, est insensible. Seul, le berger Lel échauffe un peu son cœur. Elle est heureuse quand il chante près d'elle ; mais mobile comme un reflet. Lel est déjà près d'autres jeunes filles et Snegourotchka souffre un peu. Sans le vouloir elle a désuni des couples ; le riche Mizguir qui voulait devenir le mari de la jolie Koupawa renonce à ses projets dès qu'il aperçoit Snegourotchka. Folle de douleur, Koupawa implorera la protection du vieux roi.

Ce souverain à la barbe blanche est un sage. Il peint soigneusement des animaux sur les piliers de sa demeure et il écoute les cœurs des aveugles qui s'accompagnent de la gousla. Il aime les arts, et il constate, non sans tristesse, que son peuple ne songe ni à la beauté ni à l'amour. Ainsi le veut sans doute le soleil — le dieu Yarile — qui n'anime plus cette terre et qui lui refuse les riches moissons. Pour l'apaiser, le vieux roi a décidé de célébrer en son honneur une fête. Au milieu des chants et des danses, les fiancés s'uniront. Mais Snegourotchka a éloigné les jeunes gens des jeunes filles. Ils sont tous prêts à se montrer aussi perfides que Mizguir. L'infidèle comparait devant son maître. On amène aussi dans le palais Snegourotchka. Le vieux roi est charmé par sa grâce enfantine et il promet ses bienfaits à celui qui inspirera de l'amour à la belle insensible. La voix des femmes désigne Lel pour tenter cette épreuve ; mais Mizguir sera son rival.

Or, Lel a si bien chanté, que le roi lui permit de choisir, entre toutes les jeunes filles, celle qu'il désire. Lel désigne Koupawa, que dédaigna Mizguir, et Snegourotchka en ressent du dépit, de la douleur. Elle repousse avec horreur Mizguir qui la supplie, et qui lui offre la perle la plus rare. Il veut lui faire violence ; mais l'esprit de la forêt l'arrête et l'oblige à poursuivre jusqu'à l'aube, une vaine apparition. Nous songeons aux amants qu'imagina Shakespeare, et qui s'égarèrent dans le bois voisin d'Athènes. Cependant, le désir de l'amour trouble Snegourotchka. Elle implore sa mère, la fée du Printemps. Elle veut aimer. La fée appelle les fleurs qui inspireront à Snegourotchka la passion si ardemment souhaitée. Elle adorera le premier homme qu'elle rencontrera. Ainsi Snegourotchka aime le brutal Mizguir, comme Titania aime Bottom à la tête d'âne. Mais il ne faut pas que le soleil aperçoive l'amour de la jeune fille. Comme le jour se lève, elle s'enfuit avec Mizguir sous les arbres. Mizguir l'oblige à sortir de cette retraite ; il faut que, devant le roi et le peuple, il proclame sa

victoire. Déjà Snegourotchka s'est évanouie. Il ne tient plus dans ses mains que sa couronne et son voile. Son indiscretion a détruit son bonheur. Comme Elsa, comme Psyché, il fut incapable de vivre dans le mystère. Désespéré, il se jette dans un lac.

Et le vieux roi explique à son peuple le sens de la merveilleuse aventure. Le Soleil, le puissant Yarile, a triomphé de l'hiver. Les âmes et les cœurs ne sont plus glacés ; il faut célébrer la mort de Snegourotchka, et la puissance du dieu qui brille et qui féconde.

On retrouve dans cette jolie légende le symbolisme double de toutes les mythologies. Elle personnifie un phénomène naturel et donne une forme concrète à la psychologie de la passion. C'est le poème de la renaissance de l'année et un hymne à la gloire du soleil. C'est aussi le poème de l'amour et de la fécondité. Les récits de la mythologie grecque, entre autres les histoires de Psyché que citait M. Nozière, et de Proserpine, nos contes de fée, comme la Belle au bois dormant par exemple, n'ont pas d'autre thème.

La critique s'accorde généralement pour trouver que la musique de *Snegourotchka* est moins caractéristique, moins « russe » que celle des poèmes descriptifs de M. Rimsky-Korsakow ; pour mieux dire, elle est moins exclusivement russe. Certains passages, tels que les délicieuses chansons de Lel, tous les chœurs, les ballets, la poursuite à travers la forêt magique, l'incantation des fleurs, la magnifique scène finale où se développe une progression sonore d'un irrésistible effet, ont la saveur exotique étrangement troublante des pages les plus séduisantes de *Schéhérazade* ou d'*Antar*.

Mais d'autres endroits portent des traces de l'influence italienne et de celle de Meyerbeer.

M. Gabriel Fauré porte le jugement suivant sur l'orchestration :

« Suivant l'habitude russe, les voix occupent la première place et l'orchestre la seconde : abondant en curieuses trouvailles, étincelant et clair, il baigne, sans jamais la submerger, la ligne mélodique de ses délicieuses sonorités. »

Nous n'avons rien à dire de l'interprétation dont tous les journaux de Paris ont parlé et qui n'offre pas un intérêt direct pour nos lecteurs. Mais il ne nous a pas paru inutile de les entretenir de cette adaptation d'un sujet qui leur est familier.

Essai sur les origines de Monaco

INTRODUCTION

à l'Étude des Fortifications préhistoriques de la région.

Par M. le Chanoine L. DE VILLENEUVE

Directeur du Musée Anthropologique.

(Suite).

Le quartier sud couvre l'espace compris entre la rue transversale et la longue voie qui suit l'arête du plateau. Nous connaissons l'une et l'autre. Il est divisé non par des ruelles, mais par un mur de refend, qui le partage en deux groupes de logements.

Le premier, à l'est du mur, comporte une dizaine de cases pratiquées au flanc d'une déclivité rapide qu'on a sectionnée en gradins. Toutes sont desservies par une voie en rampe, interrompue, de distance en distance, par des séries de marches taillées dans le roc. Nous supposons qu'on y logeait les serviteurs ou esclaves attachés au service de la maison des maîtres, dont le mur plein les sépare, mais avec laquelle il existe une communication intérieure.

Le demeure seigneuriale forme la seconde partie.

Elle est assise sur un élargissement du plateau rocheux et se subdivise dans le sens de la longueur en deux alignements de chambres séparées par un couloir et une sommité de rocher. Le niveau sur lequel reposent les constructions avancées est nota-

blement plus bas que celui de l'alignement en retraite des autres logements.

Nous allons passer en revue les pièces de ce grand logis en nous efforçant de les identifier avec ce que nous savons de la distribution d'un palais antique, notamment de celui d'Ulysse, tel qu'Homère l'a décrit.

Un point qui ressort aussi de la restitution des ruines du palais de Tirynthe, c'est l'énorme circuit que le plan impose au visiteur qui, de la porte de l'enceinte, veut gagner l'entrée principale de la maison du maître. Celle-ci se trouve à l'extrémité opposée. De même, au Mont-Bastide, le visiteur, après avoir franchi la porte de la forteresse, devait remonter la rue transversale jusqu'à sa rencontre avec la grande rue. Il suivait celle-ci entre les murs hauts et nus du palais et la suite des fabriques du quartier des magasins. Dépassant la séparation que forme le gros mur entre les logements des maîtres et ceux des domestiques et parvenu à une chapelle(?) en face d'une saillie rocheuse qui impose un détour à la voie, il prenait à main droite un escalier de quelques marches descendant dans un passage étroit, en tête duquel se trouve le petit sanctuaire.

Une colonne à section ovale gît encore à la place qu'elle devait occuper autrefois. Non loin de là nous recueillîmes une plaquette d'argile pétrifiée et une meule de grès carrée, encadrée d'une bordure.

Cette chapelle et le premier bout de voie étaient communs aux entrées des maîtres et des serviteurs. Le couloir de service s'en dégage brusquement, alors que le vestibule se prolonge entre un rang de réduits et les murailles de l'habitation.

Une porte permettait de franchir le mur de séparation. Laissant à droite la guérite du gardien, on pénétrait dans une cour carrée, que nous supposons découverte. Ce serait l'*aulè* où s'arrêtaient les étrangers et dans laquelle se traitaient les affaires extérieures.

La seconde division de la maison se trouve ici très nettement accusée par un passage dérobé, fermé au bout qui donne sur l'intérieur par un mur droit et remontant pour joindre perpendiculairement la grande rue. Le plan d'une maison grecque, trouvée à Délos, a conservé un exemple de cette sorte de dégagement.

A son extrémité opposée à la sortie, s'ouvre, au bas d'un petit escalier, la porte de l'habitation proprement dite, dont le seuil ne pouvait être franchi que par les hôtes amis.

Nous relevons, sur l'espace qui y fait suite, cinq pièces divisées par des cloisons, sauf la troisième qui est séparée de la quatrième par un gros mur percé d'une baie. La cinquième est complètement isolée et n'a d'issue que sur la rue transversale voisine de la porte de la forteresse, alors que les autres chambres communiquent entre elles.

Les poèmes homériques placent en avant du palais un portique ouvert, supporté par des colonnes et prenant le jour sur une cour. En arrière de ce portique devait se trouver une pièce, probablement close, puisqu'on y dressait les lits des hôtes pour y passer la nuit.

Nous croyons retrouver ce portique dans un espace entouré de substructions. Dans une chambre, en contre-bas de celui-ci, on voit encore un fragment de colonne. D'autres furent vus autrefois et dans le même lieu, nous a-t-on assuré ; mais ils ont disparu et cette supposition est rendue vraisemblable par la constatation que cette partie du château a été exploitée en carrière.

Le portique franchi, on pénétrait dans sa partie intérieure. Elle est ici assez remarquable parce qu'elle offre trois ouvertures. L'une qui donne accès sur le portique, l'autre de dégagement sur un corridor latéral, et la troisième pénétrant un gros mur qui la sépare d'une salle plus vaste, où nous serions disposés à reconnaître la pièce commune ou *mégaron* ; salle à manger et cuisine où figurait le foyer domestique.

Les morceaux de tuf volcanique qui s'y rencontrent ont peut-être appartenu à ce foyer. Nous remarquerons, une fois pour toutes, que, sur ce plateau calcaire dont la roche serait cuite et désagrégée par l'action d'un feu continu, les âtres ont dû être

faits de pierres réfractaires, telles que le grès, le tuf volcanique que produisent les gisements des environs et aussi cette argile stratifiée et pétrifiée que nous avons déjà rencontrée dans les foyers pléistocènes des grottes de Grimaldi.

Nous croyons au moins probable que cette grande pièce correspond au *mégaron*.

Faudrait-il voir dans la pièce voisine le *thalamos* ou chambre conjugale ? Nous ne le croyons pas, car elle ne communique pas avec la chambre commune et n'a qu'une seule sortie qui donne sur la rue.

Il y a lieu de chercher ailleurs l'appartement des femmes qui, dans les palais et dans les châteaux importants comme celui-ci, doit avoir reçu un certain développement.

L'habitation des femmes est toujours à proximité du *mégaron*. Quand elle n'est pas placée immédiatement en arrière, elle en est séparée par un corridor latéral. C'est la disposition qu'offre la distribution du palais de Tirynthe.

Dans la maison d'Ulysse, le corridor longe le *mégaron* et l'habitation des femmes. On accède à la chambre conjugale par ce passage qui prend naissance à l'extérieur et dont le prolongement aboutit au mur d'enceinte.

Tout ce que nous voyons au Mont-Bastide répond exactement à ces indications.

Quelques marches taillées dans la chaussée latérale de la voie transversale conduisent à un passage. Celui-ci défile entre la salle des hommes et un sommet rocheux, superficiellement dérasé. Il est vrai que nous ne reconnaissons pas avec certitude l'existence d'une porte de sortie du *mégaron* sur ce couloir, mais nous en retrouvons une, à deux pas plus loin, sur le flanc de la chambre à trois ouvertures où elle forme un palier, à partir duquel le corridor change de direction et descend par une série de marches jusqu'au mur d'enceinte.

Ces coïncidences sont au moins remarquables.

Ne faudrait-il pas voir, sur la bosse rocheuse dérasée, l'emplacement du *thalamos* et, dans les salles voisines, les pièces closes et cours découvertes de l'habitation des femmes ?

La différence de niveaux entre le corridor et les appartements prenant jour au midi sur le sommet du mur d'enceinte rendrait assez probable que ces édifices étaient surmontés, comme au palais d'Ulysse, d'un étage supérieur. Nous sommes fortifiés dans cette opinion par le tracé du corridor élevé sur le bord du rocher à hauteur d'étage et dont la raison d'être sur ce point ne paraît justifiée qu'autant qu'il aurait été destiné à desservir les chambres de la superstructure.

Les filles et les servantes habitaient ces logements élevés.

De tout ce qui précède nous croyons pouvoir conclure que l'enceinte du Mont-Bastide a été un château seigneurial des temps antéhistoriques. Elle offre des traits de ressemblance étranges tant au point de vue du tracé général que dans les détails de structure et de distribution avec les antiques constructions de Tirynthe, de Mycènes et de Troie.

La description de ce vieux monument nous a conduits aux mêmes conclusions sur l'état social des habitants de la région que les considérations historiques et ethnologiques qui font l'objet des chapitres précédents.

Chaque enceinte a été le centre d'un petit état indépendant, à la tête duquel était un chef dont les antiques traditions nous font connaître les titres de supériorité et la nature du pouvoir sur une classe inférieure à qui incombaient les multiples devoirs de lui obéir, de le servir, de le nourrir et de le défendre.

(A suivre).

L. DE VILLENEUVE.

XVII^e Congrès universel de la Paix

Le XVII^e Congrès universel de la Paix se tiendra à Londres, du 27 juillet au 1^{er} août 1908.

ORDRE DU JOUR DU CONGRÈS :

1^o Rapport du Bureau sur les événements de l'année qui ont trait à la guerre et à la paix. Rapporteur : M. A. Gobat, en cas d'empêchement : M. H. La Fontaine.

2^o Questions de Droit international :

a) Questions se rapportant à la 2^e et à la 3^e Conférence de La Haye. (Neutralité, arbitrage obligatoire, préparation et organisation intérieure de la 3^e Conférence.) Rapporteur : M. E. Arnaud.

b) Organisation de la vie internationale politique, économique et intellectuelle. (M. E. Duplessix rapportera sur l'organisation politique et M. H. La Fontaine sur l'organisation économique et intellectuelle de la vie internationale.)

3^o Limitation des armements. Rapporteur : M. G.-H. Perris.

4^o Enseignement international. Rapporteur : M. Kemény.

5^o Question de propagande :

Propagande dans les milieux universitaires.

Propagande parmi les collectivités religieuses.

Propagande parmi les collectivités ouvrières et agricoles.

Caisse internationale de propagande pacifiste.

Le Comité d'organisation du Congrès désignera les rapporteurs sur ces questions.

(La Commission du Bureau international de la Paix a résolu que la procédure concernant les questions de propagande sera simplifiée dans ce sens que les décisions de la Commission seront communiquées à l'assemblée générale ; il n'y aura pas de discussion.)

6^o Ratification du siège et de la date du XVIII^e Congrès.

7^o Appel aux nations.

DISPOSITIONS NOUVELLES.

Sur la proposition de M. La Fontaine, le Bureau international de la Paix a pris les dispositions suivantes :

a) Organisation matérielle du Congrès :

1^o Distribution de livrets de congressistes comme à Munich.

2^o Réunions des présidents des Commissions préconsultatives avec le président du Congrès avant chaque séance.

3^o Organisation du service des procès-verbaux par la combinaison de la sténographie avec le système analytique.

b) Organisations intellectuelles :

1^o Chacune des Commissions préconsultatives sera présidée par un membre de la Commission du Bureau de la Paix.

2^o Les membres de la Commission du Bureau de la Paix pourront se faire inscrire dans plusieurs ou toutes les Commissions préconsultatives.

PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS.

Commission A : *Actualité*. M. le professeur Quidde, à Munich.

Commission B : *Droit international*. M. H. La Fontaine, sénateur, à Bruxelles.

Commission C : *Propagande*. M. le professeur Stein, à Berne.

Commission D : *Limitation des armements*. M. Gobat, conseiller national, à Berne.

Commission E : *Enseignement*. M. E. Arnaud, notaire, à Luzarches (Seine-et-Oise).

Commission F : *Questions ouvrières*. M. J.-F. Green, secrétaire de l'International Arbitration and Peace Association, 40 Outer Temple, Strand, London.

* *

Voici le programme provisoire du XVII^e Congrès universel de la Paix, qui se tiendra à Londres du 26 juillet au 1^{er} août 1908 :

Dimanche 26 juillet. Matin et soir : Sermons pacifistes de divers cultes. — Après-midi : Service religieux spécial.

Lundi 27 juillet. Matin et après-midi : Conférence des Eglises relatives à la Paix, organisée par le Comité de la Société des Amis (Society of Friends). — Soir : Réception et soirée offerte aux délégués.

Mardi 28 juillet. Matin : Séance d'ouverture du Congrès. Réunion de la Commission du Bureau international de la Paix. — Après-midi : Réunion des Commissions préconsultatives. — Soir : Grand meeting public, probablement au "Queens Hall".

Mercredi 29 juillet. Matin : 1^{re} séance plénière. —

Après-midi : Excursion. — Soir : Meeting pacifistes simultanés dans diverses localités de Londres.

Jeudi 30 juillet. Matin : 2^e séance plénière. — Après-midi : 3^e séance plénière. Conférence des instituteurs. — Soir, 7 h. 30 : "Mast Meeting" pour jeunes gens.

Vendredi 31 juillet — Matin : 4^e séance plénière. — Après-midi : 5^e séance plénière. — Soir : Banquet officiel.

Samedi 1^{er} août. Matin : séance de clôture. — Après-midi : manifestation publique en vue de la classe ouvrière.

A l'occasion du Congrès, il y aura probablement des meetings populaires en dehors de Londres, dans les grands centres provinciaux de l'Angleterre. Le Comité espère que quelques-uns des délégués voudront bien y prendre part comme orateurs.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétaire du Comité d'organisation, Rev. Harry Shaw Perris, 40, Outer Temple, Strand, London W. C.

Union interparlementaire

La XV^e Conférence interparlementaire sera ouverte le 10 septembre prochain, à 10 heures du matin, au Palais du Reichstag, à Berlin, et siégera jusqu'au 12 septembre inclusivement.

ORDRE DU JOUR :

1. Etude, par les Groupes de l'Union interparlementaire, des questions qui devraient être traitées à la III^e Conférence de La Haye. — Rapporteur : M. Bajer.

2. Discussion de la solution donnée par la II^e Conférence de La Haye à la question de l'arbitrage obligatoire. — Examen de l'institution d'un tribunal international permanent proposée par cette Conférence. — Nouvelles propositions concernant l'arbitrage. — Médiation obligatoire. — Rapporteurs : MM. Beernaert et Gobat.

3. Inviolabilité de la propriété privée sur mer. — Mesures propres à la garantir.

4. Institution d'une Cour internationale des prises.

5. Révision des statuts.

6. Nomination des membres du Conseil interparlementaire.

7. Rapport du Bureau interparlementaire.

8. Proposition du Groupe italien d'une convocation de la Conférence à Rome, au printemps 1911.

L'invitation officielle pour la XV^e Conférence, accompagnée des projets de résolutions, sera envoyée plus tard aux Groupes de l'Union.

E. IZARD.

Secrétaire général de l'Institut international de la Paix.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

Avis de Dissolution de Société

ET DE

Cession de partie de fonds de commerce

(Deuxième insertion)

Par acte sous seing privé en date à Monaco du huit mai mil neuf cent huit, enregistré, la Société en nom collectif ayant existé entre M^{mes} **Plissonnier** et **Hannaford**, ayant pour objet le commerce de la librairie avec vente des articles de papeterie et maroquinerie, exploité à Monte Carlo, villa Saïd, connu sous le nom de *The English and American Library*, est purement et simplement dissoute.

L'effet de la dite dissolution est rapportée rétroactivement à la date du premier octobre mil neuf cent sept.

M^{me} veuve HANNAFORD reste seule propriétaire du fonds social et en supportera les charges.

En conséquence, les créanciers, s'il y en a, sont priés de faire opposition entre les mains de M^{me} HANNAFORD dans un délai de dix jours à partir de la présente insertion.

Monaco, le 26 mai 1908.

SOCIÉTÉ DE L'HOTEL DE PARIS ET SES ANNEXES
A MONTE CARLO

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la **Société anonyme de l'Hôtel de Paris et ses Annexes**, à Monte Carlo, sont convoqués en assemblée générale ordinaire le **Mardi 16 Juin 1908, à dix heures du matin**, au siège social, Hôtel de Paris, à Monte Carlo.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Lecture du rapport du Conseil d'Administration ;
- 2° Lecture du rapport des Commissaires ;
- 3° Approbation des comptes de l'exercice 1907-1908 et fixation du dividende ;
- 4° Nomination d'un Administrateur ;
- 5° Nomination des Commissaires.

SOCIÉTÉ ANONYME MONÉGASQUE

DE

PANIFICATION MODÈLE FRANCO-VIENNOISE

(Maison G. BARBIER)

AVIS

Messieurs les porteurs de titres sont avisés que le coupon 12 des actions à francs 43 et le coupon 8 des parts de fondateurs à francs 11 sont payables depuis le 20 mai à la Société Générale, Monte Carlo.

Le Comptoir d'Escompte et la Banque Courdesse payent également sans frais les coupons de la Société.

Le coupon 11 des obligations sera payable le 1^{er} juin.

Etude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

VENTE SUR LICITATION
EN DEUX LOTS

Le **samedi 30 mai 1908**, à 10 heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal Supérieur de Monaco, au Palais de Justice,

de deux maisons de rapport.

PREMIER LOT :

Maison à Monaco, quartier de la Condamine, à l'angle de la rue Saige et de la rue des Açores, portant le n° 11 sur la rue des Açores, où elle a son entrée, élevée de trois étages sur rez-de-chaussée et sous-sol, occupant une superficie de 183 mètres carrés.

Mise à prix **65.000 fr.**

DEUXIÈME LOT :

Autre maison à Monaco, même quartier, entre la rue Saige et la ruelle des Gazomètres, servant actuellement de caserne à la Douane Française, élevée de trois étages sur rez-de-chaussée et sous-sol, occupant une superficie de 410 mètres carrés.

Mise à prix **90.000 fr.**

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e Eymin, notaire, chargé de la vente.

Etude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le six mai mil neuf cent huit, dont expédition transcrite au Bureau des hypothèques de Monaco le vingt-trois mai même mois, vol. 105, n° 13, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté ce jourd'hui même ;
M. Georges Longo, boulanger, et M^{me} Marie

Chiersi, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, quartier de la Colle supérieure, ont acquis :

De M. **Didier Brunet**, cocher, et M^{me} **Marie-Léonie Bagnol**, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, quartier de la Colle, avenue Plati,

Une maison, située à Monaco, quartier de la Colle, avenue Plati, n° 15, où elle a son entrée, élevée de trois étages sur rez-de-chaussée et sous-sol, ensemble le terrain sur lequel elle repose et qui en dépend, d'une contenance d'environ cent cinquante-neuf mètres carrés, porté au plan cadastral sous le n° 71, partie de la section A, confinant : à l'est, M. Salamito (mur mitoyen), et de tous autres côtés, l'avenue Plati.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de **quarante mille francs**, ci. **40.000 fr.**

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu par les parties à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèque légale, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai de un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits sur le dit immeuble.

Monaco, le vingt-sept mai mil neuf cent huit.

Pour extrait :

Signé : **Alex. EYMIN.**

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur **François Giaume**, boulanger et épiciier, demeurant à Monte Carlo, sont invités à se présenter dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, à Monaco, le 5 juin prochain, à 3 heures et demie du soir, pour assister à la reddition du compte du syndic définitif, et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

Le Greffier en chef,
RAYBAUDI.

Etude de M^e Charles BLANCHY, huissier à Monaco,
8, rue des Carmes.

VENTE VOLONTAIRE

Mercredi trois juin prochain, à neuf heures du matin, et jours suivants s'il y a lieu, dans la salle de vente Cursi, sise boulevard Charles III, à la Condamine, Monaco, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques d'une quantité d'objets mobiliers tels que fauteuils, chaises, canapés, galeries, tapis, tableaux, cadres, lampes, tables, glaces, lits, chandeliers, un piano, un casier à musique, une salle à manger noyer ciré, garnitures de cheminées, armoires à glace, etc.

Au comptant. 5 p. % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier, **BLANCHY.**

AVIS. M. FRANÇOIS DAGNINO porte à la connaissance du public, de ses nombreux amis et connaissances qu'il vient de créer, à la Condamine, 6, rue Caroline, une

AGENCE CIVILE & COMMERCIALE

qui s'occupera notamment de *Contentieux, Recouvrements et Renseignements commerciaux, Gérances, Ventes et Locations d'immeubles, Achats et Ventes de Fonds de commerce, etc.*

M. CHARLES PASSERON, qui a été, pendant vingt-cinq ans, principal clerk d'huissier de M^{es} Mars, Bertrand et Blanchy, a la direction de l'Agence.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Billets d'aller et retour individuels ou collectifs pour toutes les stations thermales du réseau P.-L.-M. notamment **Aix-les-Bains, Chatelguyon (Riom), Evian-les-Bains, Genève, Menthon (Lac d'Annecy), Uriage (Grenoble), Royat (Clermont-Ferrand), Thonon-les-Bains, Vichy, etc.**

1° Billets d'aller et retour individuels de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, valables 10 jours avec faculté de prolongation,

délivrés du 1^{er} mai au 31 octobre, dans toutes les gares du réseau ; réduction de 25 % en 1^{re} classe et de 30 % en 2^e et 3^e classes.

2° Billets d'aller et retour de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, valables 33 jours avec faculté de prolongation, délivrés du 1^{er} mai au 15 octobre, dans toutes les gares du réseau, sous condition d'effectuer un parcours simple minimum de 150 kilomètres, aux familles d'au moins 3 personnes voyageant ensemble.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de 4 billets simples ordinaires (pour les 2 premières personnes), le prix d'un billet simple pour la 3^e personne, la moitié de ce prix pour la 4^e et chacune des suivantes.

Arrêts facultatifs.

Faire la demande de billets (individuels ou collectifs) 4 jours au moins à l'avance à la gare de départ.

NOTA. — Il peut être délivré, à un ou plusieurs des voyageurs inscrits sur un billet collectif de stations thermales et en même temps que ce billet, une carte d'identité sur la présentation de laquelle le titulaire sera admis à voyager isolément (sans arrêt) à moitié prix du tarif général, pendant la durée de la villégiature de la famille, entre le point de départ et le lieu de destination mentionné sur le billet collectif.

Nettoyage à Sec spécial. Gants depuis 0 f 25.

Frisure de Plumes et Boas. Blanchissage Hygiénique.

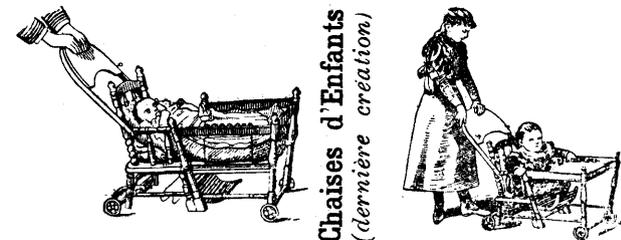
EINTURERIE
DE PARIS - A. CRÉMIEUX

Usine à Beausoleil. — Magasin :
villa Paola, 25, boulevard du Nord **Monte Carlo**

AMEUBLEMENTS & TENTURES

Eugène VÉRAN

Villa des Garets, boulevard de l'Ouest
MONACO (Condamine)



Installations à forfait. — Réparations de Meubles
Etoffes, Laines, Crins animal et végétal, Duvets.
Prix modérés.

ASSURANCES

CARLÈS et PERUGIA

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

L'ABELLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie

LA FONCIÈRE

La C^e Lyonnaise
d'Assurances maritimes réunies

C^e d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. — Assurances maritimes ; transports-valeurs.

Polices collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature.

Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.

LLOYD NÉERLANDAIS

la plus ancienne des Compagnies
d'Assurances contre le Vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, pré-cédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des vitras, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc. Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations.

Agent pour la Principauté de Monaco :

J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (jardin de Millo).

LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur :
Montée de la Royana, villa André-Jeanne, 3, Condamine,
et villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.